

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Troyes Champagne Metropole
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Concours restreint (phase candidature)
Référence :	M2025-024
Date de mise en ligne :	Le mardi 25 mars 2025 à 11:10:02
Date de clôture :	Le mardi 22 avril 2025 à 17:00:00
Titre :	Concours restreint Phase candidatures : Maîtrise d'œuvre en vue de la Construction d'un Campus de la Bioéconomie à Saint-Lyé
Descriptif :	<p>Le présent appel public à candidature a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre lors de la consultation portant sur les prestations désignées ci-après :</p> <p>Maîtrise d'œuvre en vue de la Construction d'un Campus de la Bioéconomie à Saint-Lyé</p> <p>Cette opération vise à créer un ensemble de 3 bâtiments liés entre eux et formant un Campus de la Bioéconomie.</p> <p>Le premier bâtiment – Campus Indus – qui sera livré pour le 31 janvier 2027 au plus tard sera une Halle Technologique (environ 2 200 m²). Il comportera ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Des espaces dédiés au matériel de production ;<ul style="list-style-type: none">o Fonctionnalisationo Fractionnemento Tamisageo Micronisationo Etuves• Des laboratoires ;<ul style="list-style-type: none">o Laboratoire de fabrication des compositeso Laboratoire d'analyse de matériauxo Laboratoire microscopiqueo Laboratoire d'analyse chimiqueo Laboratoire d'analyse normative

- o Une laverie pour le nettoyage du matériel
- Des espaces de stockages de matières premières
- Des espaces de stockages de produits finis
- Un hall de livraison et d'expédition
- Un espace d'archivage
- Des bureaux
- Des vestiaires et sanitaires
- Des salles de réunions (mutualisable avec le Campus Lab.)
- Un espace de restauration / convivialité
- Une infirmerie (mutualisable avec le Campus Lab.)
- Des salles de visioconférence

Le deuxième bâtiment – Campus Lab – devra lui être livré pour juin 2027. Il se déclinera en un ensemble de bureaux pouvant accueillir notamment des entreprises et start-up (environ 1 000 m²). Il comportera ;

- Des bureaux
- Des salles de réunions / polyvalentes (mutualisable avec le Campus Indus.)
- Des locaux sociaux, salle convivialité
- Des sanitaires
- Une infirmerie (mutualisable avec le Campus Indus.)

Le troisième bâtiment – Hall d'accueil – qui sera à livrer en même temps que le 2ème se présentera comme un bâtiment liant les 2 premiers (environ 150 m² - inclus dans les 1 000m² du Campus Lab.). Il fera office de hall principal et comportera ;

- Un grand hall d'accueil
- Des espaces de pause
- Des espaces de réunion
- Une signalétique globale

Les espaces extérieurs seront aménagés dans le cadre de cette opération. Ils seront notamment dotés ;

- D'un grand parking d'environ 60 places de VL
- D'une large zone de livraison permettant la manœuvre de PL et d'engins agricoles ainsi que leur retournement
- D'espaces végétalisés et fleuris
- D'une clôture sécurisée encadrant le site
- D'accès depuis les voies de circulation proches

Une zone à proximité directe du bâtiment 1 devra être laissée libre pour la création éventuelle d'une future extension (environ 600m²).

L'objectif de cette opération est de favoriser le développement de la filière de la bioéconomie sur le territoire.

A noter : La parcelle sera livrée viabilisée et sous forme de plateforme par TCM dans le cadre de la création de la ZAC avec une maîtrise d'œuvre du bureau d'étude C3i. L'arrase terrassement de la couche de forme de cette plateforme ainsi que sa portance seront déterminées conjointement par TCM et les deux MOE.

Lieu d'exécution des prestations

Le site concerné est situé sur la commune de Saint-Lyé à proximité de la Chanvrière et de l'agglomération Troyenne. Une zone d'environ 9 900 m² sera allouée à l'opération.

Coût prévisionnel des travaux fixé par le Maître d'ouvrage : 5 000 000 €
HT Valeur Février 2025

A titre indicatif :

Date prévisionnelle de début de la prestation de maîtrise d'œuvre :
Novembre 2025

Date prévisionnelle de début des travaux : Juillet 2026

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

71000000-8 : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

La consultation est passée par voie de concours restreint en application des articles R2162-15, et R2162-16 à R2162-24, et dans les conditions prévues aux articles R2131-16 à R2131-20 (celles de la procédure formalisée) du Code de la commande publique.

La présente phase Sélection des Candidatures permettant la sélection de trois candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite 3 participants.

Les candidats retenus seront les candidats arrivant aux trois premières places du classement après analyse, au regard des critères de sélection des candidatures reçues indiqués ci-après. Aux candidats retenus sera envoyé un dossier de consultation des entreprises permettant la présentation d'une offre pertinente en réponse au besoin de la Collectivité.

Deuxième phase Remise des projets : les participants remettent anonymement un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à un avant-projet sommaire. Le jury examine les dossiers présentés sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de concours et précisés dès à présent au sein de l'article 4.14 du présent règlement puis établit un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des

demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les participants.

L'acheteur choisit le lauréat du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury.

A l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur lance une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le lauréat, après le dépôt de l'offre, les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'œuvre négociées à l'issue de la phase Remise des projets.

Afin de gérer et d'exécuter cette opération, une mission de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles L2430-1, L2431-2 et 3 du Code de la Commande Publique, sera confiée au titulaire, comprenant :

Des missions de base :

- Reprise d'APS suite à négociation
- Avant Projet Définitif (APD)
- Etudes de Projet (PRO)
- Assistance au Contrat de Travaux (ACT), comprenant : le montage du dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres
- Signature des documents fournis par les entreprises (VISA)
- Direction d'Execution des contrats de Travaux (DET)
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Ainsi que les missions complémentaires suivantes :

Signalétique orientation (y compris enseigne)

Etude d'approvisionnement énergétique

Etude Thermique – Simulation thermodynamique

Définition de éléments attendus en termes de réglementation ICPE

Tous ces éléments de mission seront explicités au sein du CCAP en phase remise des projets.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[26/03/2025 à 14:59:50] Bonjour, suite aux indications de l'art 3.6.2 du RC, vous confirmez qu'il y a une exclusivité uniquement sur le mandataire ? merci cdl

Questions / Réponses

[27/03/2025 16:53:38] Mesdames, Messieurs

Faisant suite à une question posée par un opérateur économique, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des éléments de réponse suivants :

Se référer à la réponse de la question n°1

Aussi le règlement d'avis d'appel public à la concurrence ainsi que le préprogramme ont été modifiés en conséquence.

Cordialement

La Direction de la commande publique

[26/03/2025 à 09:47:15] Bonjour,

Pour quelle raison le BET TCE doit être mandataire ?

[27/03/2025 16:52:59] Mesdames, Messieurs

Faisant suite à une question posée par un opérateur économique, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des éléments de réponse suivants :

Compte tenu de l'objet de l'opération, la part de technicité de mise en œuvre est plus importante que la part architecturale pour ce type de bâtiment.

En effet, ce bâtiment étant destiné à un industriel, la technicité relative à la production en usine est primordiale dans le cadre de la construction et de la fonctionnalité du bâtiment.

L'architecture est tout de même partie prenante de l'opération puisqu'un architecte co-traitant devra traiter cet aspect dans le cadre de l'opération.

Aussi le règlement d'avis d'appel public à la concurrence ainsi que le préprogramme ont été modifiés en conséquence.

Cordialement

La Direction de la commande publique